

<https://47.snuipp.fr/L-augmentation-des-salaires-et-des-pensions>



Grève le 17 mars

# L'augmentation des salaires et des pensions

- Actions -

Date de mise en ligne : mardi 22 février 2022

Dernière mise à jour : 22 février 2022

---

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

---

## Sommaire

- [Modalités pratiques](#)
- [Appel départemental](#)
- [Argumentaire SNUipp](#)
- [Argumentaire FSU](#)
- [Appel Fonction publique](#)
- [Appel interprofessionnel](#)

## Modalités pratiques

- Le rassemblement est prévu à 13H30 au kiosque du Gravier.
- La déclaration d'intention doit parvenir à la Dsden au plus tard le 14 mars minuit :
- La déclaration d'intention ne concerne que les enseignant-es du premier degré en classe dans une école le jour de la grève :
  - [Déclaration d'intention](#)
  - [Grève : boycott de la déclaration d'intention !](#)



## Appel départemental

## Argumentaire SNUipp

## Argumentaire FSU

## Appel Fonction publique

## L'augmentation des salaires et des pensions

---

Agir ensemble pour l'augmentation indispensable et urgente des rémunérations et des pensions.

L'intersyndicale Fonction Publique - CGT, UNSA, FSU, Solidaires, FA-FP, CFE- CGC, CFTC - a décidé de confirmer ensemble, pour les agents publics des trois versants, l'appel à une journée de grève et de manifestations le 17 mars prochain.



La politique de gel de la valeur du point d'indice depuis plus de 10 ans a conduit à l'impasse dans laquelle se trouve aujourd'hui la fonction publique : dégradation du pouvoir d'achat, baisse de l'attractivité, départs trop nombreux, difficultés de recrutement, sentiment de déclassement.

De plus, depuis le 1er janvier dernier, le tassement des grilles de rémunération et la superposition des pieds de grille des catégories B et C accentuent le mécontentement des agent.e.s qui attendent une juste reconnaissance de leurs qualifications et de leur engagement.

Les constats sont implacables : en janvier 2022, l'inflation sur un an en France atteint 2,9% avec une forte hausse des prix de l'énergie et des produits alimentaires.

Les rémunérations doivent progresser plus rapidement et plus fortement pour maintenir le pouvoir d'achat, redonner des perspectives de carrière et reconnaître tous les agent.e.s.

Les employeurs publics ne peuvent se dire exemplaires sans montrer l'exemple.

Les organisations syndicales réunies en intersyndicale, le 8 février 2022, demandent au gouvernement :

- une revalorisation de la valeur du point d'indice supérieure a minima à l'inflation et l'attribution d'un nombre de points d'indice uniforme pour tous-tes ;
- l'ouverture de négociations sur les grilles de rémunérations ;
- le relèvement systématique des grilles en proportion de l'évolution du SMIC.

Elles souhaitent agir et peser fortement pour améliorer l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes et revendiquent notamment la revalorisation des filières les plus féminisées. Aussi, elles appellent à une journée d'actions, le 8 mars prochain, lors de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes.

Elles apportent leur soutien aux mouvements en cours et à venir portant notamment sur l'emploi, les conditions de travail et les missions publiques.

Les organisations syndicales unies de la fonction publique s'associent à la construction, dès à présent, des conditions pour réussir un grand 1er mai 2022. Elles appellent à une mobilisation massive pour les manifestations et la grève le 17 mars.

## Appel interprofessionnel

CGT ; FSU ; Solidaires ; UNSA ; FIDL ; MNL ; UNEF ; VL

Les salarié-es du secteur public comme privé, les retraité-es, les jeunes partagent toutes et tous une même priorité

face à l'augmentation du coût de la vie, il faut augmenter les salaires, les pensions, les allocations et les bourses étudiantes.

Beaucoup ont exprimé leurs exigences en se mobilisant, ces dernières semaines, dans leur entreprise, leur service, leur branche professionnelle.

Ainsi en est-il des personnels des services publics, à l'instar de celles et ceux de l'éducation nationale, des soignantes, des travailleurs sociaux...

De nombreux débrayages, lors des NAO (négociations annuelles obligatoires), dans les secteurs notamment industriels ont permis également des avancées à l'échelle des entreprises.



Tout au long du mois de janvier, les différentes professions et la jeunesse ont su se mobiliser ensemble pour défendre les salaires et l'emploi dans beaucoup de localités. Plus de 150 000 manifestants, de nombreux secteurs professionnels ont débrayé, la question sociale et salariale s'ancre dans le quotidien des salarié-es dans les entreprises et les services.

La jeunesse est-elle aussi est confrontée à une grande précarité de vie et de travail et à la pauvreté. En décembre 2021, l'inflation en France a atteint 2,8 % sur un an.

Près de la moitié provient directement de l'augmentation du prix de l'énergie (carburants, électricité, gaz).

En effet, l'énergie a vu son prix augmenter de 18,6 %. Il y a également une augmentation importante des prix des produits alimentaires de première nécessité.

Force est de constater que c'est l'évolution des revenus par rapport à l'inflation qui est déterminante. C'est un levier essentiel pour maintenir le pouvoir d'achat des ménages et agir sur la répartition entre les revenus du capital et du travail ; les entreprises cherchant, en effet, même dans le contexte de la pandémie, à augmenter leurs profits.

L'enjeu majeur est donc de combattre la stagnation des salaires plus que d'agir sporadiquement sur l'évolution des prix.

Pour les organisations syndicales CGT, FSU, Solidaires et UNSA, et les organisations de jeunesse FIDL, MNL, UNEF et VL :

Il faut une revalorisation immédiate de l'ensemble des salaires dans le secteur privé et des traitements dans la fonction publique, en commençant par les plus bas salaires

Ainsi, il est urgent d'agir sur le SMIC et le point d'indice.

Il est indispensable que les minimas de branche dans le privé et les grilles de salaires dans la Fonction Publique soient automatiquement relevés au niveau du SMIC.

Cela doit se compléter d'une ouverture rapide de négociations sur la répercussion de ces augmentations sur les échelles de carrière dans le public et les classifications dans le privé.

Il est aussi important d'augmenter les bourses pour les étudiants et les pensions pour les retraités. Tout au long du mois de février, les mobilisations doivent se poursuivre et s'amplifier.

- Il y a urgence également à mettre en œuvre l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes. Aussi, nos organisations appellent à une forte journée de mobilisation, le 8 mars prochain, lors de la journée internationale des droits des femmes. Alors que la première loi sur l'égalité professionnelle fête ses 50 ans et que les luttes féministes exemplaires se sont développées, gouvernement et employeurs refusent de financer des mesures pour s'attaquer véritablement aux racines des inégalités salariales. Les organisations syndicales appellent à rejoindre les mobilisations

## L'augmentation des salaires et des pensions

---

organisées le 8 mars prochain partout pour exiger des mesures concrètes afin d'éradiquer les inégalités et revaloriser les métiers féminisés.

- Il faut imposer que les qualifications acquises, l'expérience professionnelle soient corrélées aux niveaux de rémunération et agir pour une limitation des écarts de salaires au sein des entreprises.

Pour agir sur ces revendications essentielles, les organisations syndicales CGT, FSU, Solidaires et UNSA, et les organisations de jeunesse FIDL, MNL, UNEF et VL appellent à une journée de grève et de manifestations interprofessionnelles le 17 mars prochain.

Dans l'attente, elles soutiennent les mobilisations qui se développent dans les entreprises et le secteur public. Elles s'adressent aux salarié-es du privé et aux agent-es du secteur public pour maintenir la pression et exiger l'augmentation des salaires et du pouvoir d'achat.

Elles proposent de construire, dès à présent, les conditions d'un grand 1er mai unitaire.

Paris, le 10 février 2022